

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO LAS-0078

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 décembre 2012, le règlement suivant :

LAS-0078 Règlement relatif à la circulation des camions lourds et des véhicules-outils.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des transports en date du 13 mai 2013 et peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 30 mai 2013.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. LAS-0078

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on December 3, 2012, the following bylaw:

LAS-0078 Bylaw concerning heavy truck and vehicle tools traffic.

This bylaw has been approved by the Ministère des Transports on May 13, 2013 and may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, May 30, 2013.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement